

**Revue québécoise de droit international**  
**Quebec Journal of International Law**  
**Revista quebequense de derecho internacional**



Oonagh E. Fitzgerald, Valerie Hughes et Mark Jewett, dir.,  
*Reflections on Canada's Past, Present and Future in  
International law/Réflexions sur le passé, le présent et l'avenir  
du Canada en droit international*, Waterloo, Cigi Press, 2018

Philippe Granger

Volume 34, Number 2, 2021

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1098442ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1098442ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print)

2561-6994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Granger, P. (2021). Review of [Oonagh E. Fitzgerald, Valerie Hughes et Mark Jewett, dir., *Reflections on Canada's Past, Present and Future in International law/Réflexions sur le passé, le présent et l'avenir du Canada en droit international*, Waterloo, Cigi Press, 2018]. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 34(2), 131–136. <https://doi.org/10.7202/1098442ar>

**OONAGH E. FITZGERALD, VALERIE HUGHES ET MARK  
JEWETT, DIR., REFLECTIONS ON CANADA'S PAST,  
PRESENT AND FUTURE IN INTERNATIONAL  
LAW/RÉFLEXIONS SUR LE PASSÉ, LE PRÉSENT ET  
L'AVENIR DU CANADA EN DROIT INTERNATIONAL,  
WATERLOO, CIGI PRESS, 2018**

*Philippe Granger\**

C'est sous le prétexte du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne qu'Oonagh E. Fitzgerald (directrice du CIGI's International Law Research Program), Valerie Hughes (professeure de droit à l'Université Queen's) et Mark Jewett (conseiller juridique au cabinet Bennett Jones) se sont donné l'audacieux défi d'établir un portrait général de la situation du Canada dans le champ du droit international. L'ouvrage collectif qu'ils ont co-dirigé ne cache pas sa prétention d'être une sorte de mise à jour du livre *Canadian Perspectives on International Law and Organization*, publié en 1974 aux éditions University of Toronto Press et dirigé par Ronald St J. MacDonald, Gerald L. Morris et Douglas M. Johnston<sup>1</sup>. Une mise à jour s'avérait pertinente, voire nécessaire, plus de quarante ans après la sortie de ce livre, dans la mesure où le Canada et les relations internationales ont changé durant les dernières décennies sur le plan juridique. Des exemples parmi tant d'autres de ces changements majeurs sont l'intégration croissante des enjeux liés aux changements climatiques et les peuples autochtones.

Le livre de 2018 compte 501 pages et se décline en quatre parties, elles-mêmes divisées en chapitres. Chaque chapitre contient des articles d'experts provenant d'un peu partout dans le pays et comporte une introduction qui circonscrit le cadre exploré.

La première partie (*The History and Practice of International Law*) contient deux chapitres et examine, comme le titre le suggère, le droit international canadien sous un angle à la fois pratique et historique. Elle transcende l'approche analytique pour donner des textes qui se veulent non seulement synthétiques, mais aussi prescriptifs.

Ainsi, le premier chapitre de cette première partie (*The Making of International Treaties and Implementation into Domestic Law*<sup>2</sup>) regroupe un ensemble d'écrits résumant de manière concise l'histoire juridique du Canada et décrivant de manière accessible et proactive les dynamiques et structures qui forment

---

\* Étudiant au baccalauréat en relations internationales et droit international, Université du Québec à Montréal.

<sup>1</sup> R St J MacDonald, Gerald L Morris et Douglas M Johnston, dir, *Canadian Perspectives on International Law and Organization*, Toronto, University of Toronto Press, 1974.

<sup>2</sup> Oonagh E Fitzgerald, « Introduction » dans Oonagh E Fitzgerald, Valerie Hughes et Mark Jewett, dir, *Reflections on Canada's Past, Present and Future in International Law/Réflexions sur le passé, le présent et l'avenir du Canada en droit international*, Waterloo, CIGI Press, 2018, 11.

le droit international canadien. Par exemple, Gib van Ert<sup>3</sup> explicite dans son article comment la réception du droit international au Canada pourrait bifurquer donnant à la fois des exemples et des solutions viables<sup>4</sup>. Pour sa part, Stéphane Beaulac<sup>5</sup> explore l'« interlégalité » qui laisse place à des obstacles quant à la mise en œuvre judiciaire des obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne<sup>6</sup>. Armand de Mestral<sup>7</sup> et Hugo Cyr<sup>8</sup> illustrent quant à eux la « modeste » contribution du Parlement canadien dans la conduite des relations internationales<sup>9</sup>. Gary Luton<sup>10</sup> opte pour une approche plutôt descriptive et articule un historique de la diplomatie des traités internationaux du Canada, affirmant la nécessité de s'y concentrer afin de mieux comprendre l'héritage juridique du Canada et afin d'atteindre la vérité et la réconciliation avec les peuples autochtones du pays<sup>11</sup>. Finalement, Charles-Emmanuel Côté<sup>12</sup> établit la situation des « entités infra-étatiques » en ce qui concerne la conclusion de traités<sup>13</sup>. Ce texte, comme de très nombreux autres textes de ce recueil, mentionne de manière répétée la situation juridique du Québec, ce qui s'explique évidemment par l'aspect original, spécial et singulier du Québec dans l'articulation de structures politiques et juridiques au Canada. À de nombreux égards, le portrait dressé de l'histoire du Québec et du Canada face au droit international (et, de manière plus large, aux relations internationales) rappelle de nombreux ouvrages, dont *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, écrit par Kim Richard Nossal, Stéphane Paquin et Stéphane Roussel, et publié en 2007<sup>14</sup>.

Le deuxième chapitre de la première partie (*Honouring International Treaties with Indigenous Peoples*) figure probablement parmi les contributions les plus originales et inédites de cet ouvrage de référence<sup>15</sup>. En fait, l'interprétation des

<sup>3</sup> Gib van Ert est président du Conseil canadien de droit international. De 2015 à 2018, il a été conseiller juridique principal à la Cour suprême du Canada.

<sup>4</sup> Gib van Ert, « 1 The Reception of International Law in Canada: Three Ways We Might Go Wrong » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 15.

<sup>5</sup> Stéphane Beaulac est professeur à l'Université de Montréal.

<sup>6</sup> Stéphane Beaulac, « 2 La mise en œuvre judiciaire des obligations internationales du Canada en matière de droits humains : Obstacles et embûches » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 31.

<sup>7</sup> Armand de Mestral est professeur émérite et titulaire de la Chaire Jean Monnet en intégration économique internationale à l'Université McGill. Il a été président de la Croix-Rouge canadienne de 1999 à 2001.

<sup>8</sup> Hugo Cyr est professeur à l'Université du Québec à Montréal où il a occupé de 2015 à 2020 le poste de doyen de la Faculté de science politique et de droit. Depuis 2022, il est directeur général de l'École nationale d'administration publique.

<sup>9</sup> Armand de Mestral et Hugo Cyr, « 3 Le rôle du Parlement dans la négociation et l'adoption des traités » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 49.

<sup>10</sup> Ayant eu une longue carrière de diplomate, Gary Luton occupe aujourd'hui la tête de la Direction du droit des traités du ministère des Affaires étrangères du Canada.

<sup>11</sup> Gary Luton, « 4 A Historical Survey of Canadian International Treaty Diplomacy » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 65.

<sup>12</sup> Charles-Emmanuel Côté est professeur à l'Université Laval.

<sup>13</sup> Charles-Emmanuel Côté, « Le Canada et la capacité des entités infra-étatiques de conclure des traités » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 85.

<sup>14</sup> Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin, *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2007.

<sup>15</sup> John Borrows, « Introduction » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 107.

relations entre la Couronne britannique et les peuples autochtones comme étant des relations internationales (effectuée dans certains textes) est à la fois pertinente et audacieuse et tente conséquemment de combler un angle mort trop longtemps négligé par les sciences juridiques. Ceci est le constat établi en premier lieu par Brenda L. Gunn<sup>16</sup> dans son article, où elle s'adonne à un exercice original et pertinent, soit celui de calquer les traités numérotés (soit des traités effectués entre la Couronne et les Premières Nations) aux exigences du droit international en termes de traité<sup>17</sup>. Sans grande surprise, Gunn constate de nombreuses lacunes quant au respect adéquat de ces traités dans le cadre du droit international et appelle à de nombreux changements. Un exercice similaire est ensuite effectué dans le texte de Joshua Nichols<sup>18</sup>. Ce dernier explore les contradictions qui confrontent les traités de Westphalie à la relation épineuse entre le Canada et le concept de nation<sup>19</sup>. L'idéologie westphalienne est critiquée subséquemment par Robert Hamilton<sup>20</sup>. Dans son article à la fois original et moins prescriptif, il confronte les « *eurocentric concepts of law and history* » en explorant l'histoire du droit transnational et du droit international des Premières Nations dans les Maritimes durant la période Pré-Confédération<sup>21</sup>. Pour conclure le chapitre, Ryan Beaton<sup>22</sup> illustre certains angles morts de la Cour suprême du Canada et de la Couronne britannique en ce qui concerne le droit des autochtones<sup>23</sup>.

La deuxième partie (*International Law, Governance and Innovation*) se tourne davantage vers le présent et l'avenir du droit international au Canada. Cette partie est divisée en cinq chapitres, contenant eux-mêmes de multiples articles.

Le premier chapitre de cette deuxième partie (*International Economic Law*) propose cinq textes rigoureux qui transcendent le cadre économiste et néolibéral pour souligner les accomplissements du Canada et proposer de nouvelles stratégies en termes d'économie politique internationale<sup>24</sup>. Le texte de Richard Ouellet<sup>25</sup> décrit le fort apport du Canada dans l'évolution du système commercial multilatéral<sup>26</sup>. Ce constat est également partagé par Valerie Hughes, qui se concentre dans son texte sur

<sup>16</sup> Brenda L. Gunn est professeure à l'Université du Manitoba.

<sup>17</sup> Brenda L. Gunn, « 6 Exploring the International Character of Treaties 1–11 and the Legal Consequences » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 111.

<sup>18</sup> Joshua Nichols est professeur adjoint à l'Université McGill.

<sup>19</sup> Joshua Nichols, « 7 Sui Generis Sovereignities: The Relationship between Treaty Interpretation and Canadian Sovereignty » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 131.

<sup>20</sup> Robert Hamilton est professeur adjoint à l'Université de Calgary.

<sup>21</sup> Robert Hamilton, « 8 Indigenous Legal Traditions and Histories of International and Transnational Law in the Pre-Confederation Maritime Provinces » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 145.

<sup>22</sup> Ryan Beaton est avocat et stagiaire postdoctoral à l'Université de Colombie-Britannique.

<sup>23</sup> Ryan Beaton, « 9 The Crown Fiduciary Duty at the Supreme Court of Canada: Reaching across Nations or Held within the Grip of the Crown? » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 161.

<sup>24</sup> Jonathan Fried, « Introduction » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 185.

<sup>25</sup> Richard Ouellet est professeur à l'Université Laval.

<sup>26</sup> Richard Ouellet, « 10 Le rôle du Canada dans l'évolution institutionnelle et substantive du système GATT/OMC » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 191.

la contribution considérable du Canada dans le système de règlement des différends<sup>27</sup>. Soulignant le 100<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi de l'impôt sur le revenu*<sup>28</sup>, Allison Christians<sup>29</sup> évalue les conséquences de la mondialisation sur le système de taxation et, de manière plus générale, la responsabilité sociale des entreprises transnationales<sup>30</sup>. Brian J. Arnold<sup>31</sup> commémore aussi ce centenaire et articule de manière ludique la situation particulière du Canada en ce qui concerne le système de taxation internationale dans le passé, présent et futur<sup>32</sup>. Finalement, Bernard Colas<sup>33</sup> se concentre sur le droit international privé en matière commerciale, proposant des solutions quant à l'uniformisation internationale du droit privé<sup>34</sup>.

Le deuxième chapitre de la deuxième partie (*International Environmental Law*) est sans contredit l'un des chapitres les plus d'actualité<sup>35</sup>. En premier lieu, Silvia Maciunas<sup>36</sup> et Géraud de Lassus Saint-Geniès<sup>37</sup> décrivent l'évolution des mesures environnementales du Canada au niveau national et international, démontrant une dichotomie notable entre les actions internes et les engagements internationaux<sup>38</sup>. Anne Daniel<sup>39</sup> se préoccupe d'un enjeu davantage circonscrit et illustre les fortes contributions du Canada à l'égard des accords environnementaux multilatéraux touchant les produits chimiques<sup>40</sup>. Les deux derniers textes se concentrent sur les eaux. Dean Sherratt<sup>41</sup> et Marcus Davies<sup>42</sup> comparent les accords Canada-États-Unis en termes

<sup>27</sup> Valerie Hughes, « 11 Canada: A Key Player in WTO Dispute Settlement » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 207.

<sup>28</sup> *Loi de l'impôt sur le revenu*, LRC (1985), c 1 (5<sup>e</sup> supp).

<sup>29</sup> Allison Christians est professeure et titulaire de la Chaire H Heward Stikeman en droit fiscal à l'Université McGill.

<sup>30</sup> Allison Christians, « 12 Taxing Transnationals: Canada and the World » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 229.

<sup>31</sup> Brian J Arnold est conseiller principal à la Fondation canadienne de fiscalité à Toronto.

<sup>32</sup> Brian J Arnold, « 13 Canada's International Tax System: Historical Review, Problems and Outlook for the Future » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 243.

<sup>33</sup> Ayant eu une longue carrière de conseiller juridique, Bernard Colas a été président de l'Association de droit international, section canadienne et président de la Section de droit international de l'Association du Barreau canadien, Division du Québec.

<sup>34</sup> Bernard Colas, « 14 Le Canada et le droit international privé en matière commerciale » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 259.

<sup>35</sup> Jutta Brunnée, « Introduction » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 275.

<sup>36</sup> Silvia Maciunas a occupé le poste de directrice adjointe de la division du droit des océans et de l'environnement à Affaires mondiales Canada.

<sup>37</sup> Géraud de Lassus Saint-Geniès est professeur à l'Université Laval.

<sup>38</sup> Silvia Maciunas et Géraud de Lassus Saint-Geniès, « 15 The Evolution of Canada's International and Domestic Climate Policy: From Divergence to Consistency? » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 281.

<sup>39</sup> Anne Daniel a occupé le poste d'avocate générale à la section du droit constitutionnel, administratif et international du ministère de la Justice du Canada.

<sup>40</sup> Anne Daniel, « 16 Canadian Contributions to International Environmental Law on Chemicals and Wastes: Chemicals and Wastes The Stockholm Convention as a Model » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 299.

<sup>41</sup> Dean Sherratt est un avocat et diplomate retraité.

<sup>42</sup> Marcus Davies est avocat au sein de la division du droit des océans et de l'environnement du Bureau des affaires juridiques d'Affaires mondiales, Commerce et Développement Canada.

de droit des eaux et de droit maritime aux accords internationaux<sup>43</sup>, alors que Suzanne Lalonde<sup>44</sup> dresse un bilan de l'histoire de la contribution du Canada au droit de la mer<sup>45</sup>.

Le troisième chapitre de la deuxième partie (*International Intellectual Property Law*) ne contient que deux contributions. L'article de Howard P. Knopf<sup>46</sup> met l'accent sur la force historique du Canada dans les négociations sur la propriété intellectuelle et le potentiel qui en découle dans les négociations futures<sup>47</sup>. Ton Zijldwijk<sup>48</sup> presse quant à lui les organisations internationales de faciliter le pont entre le commerce international et les normes internationales de propriété intellectuelle<sup>49</sup>.

La troisième partie (*International Human Rights and Humanitarian Law*) ne contient pas de chapitre et semble conséquemment plus variée dans son contenu<sup>50</sup>. Adelle Blackett<sup>51</sup> se concentre sur l'*International Labour Legislation* et utilise le Canada comme cas de figure pour démontrer l'importance du travail transnational au sein de l'Organisation internationale du travail<sup>52</sup>. Valerie Oosterveld<sup>53</sup> décrit quant à elle la place que le Canada devrait avoir dans le futur du droit criminel international, notant que le Canada y a toujours joué un rôle important, et plus particulièrement à la fin des années quatre-vingt-dix<sup>54</sup>. Toujours dans le droit criminel, Fannie Lafontaine<sup>55</sup> explicite le dilemme (ou la « valse-hésitation ») entre poursuites et expulsions pour les criminels de guerre dans le pays<sup>56</sup>. Finalement, René Provost<sup>57</sup> développe des réflexions sur le flou juridique entourant les enfants-soldats en droit

---

<sup>43</sup> Dean Sherratt et Marcus Davies, « 17 Going with the Flow: Sovereignty, Cooperation and Governance of US-Canada Transboundary and Boundary Waters » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 317.

<sup>44</sup> Suzanne Lalonde est professeure à l'Université de Montréal.

<sup>45</sup> Suzanne Lalonde, « 18 Canada's Influence on the Law of the Sea » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 333.

<sup>46</sup> Howard P Knopf est avocat chez Macera & Jarzyna, à Ottawa.

<sup>47</sup> Jeremy de Beer, « Introduction » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 353.

<sup>48</sup> Ton Zijldwijk a été avocat général au Bureau du droit commercial d'Affaires mondiales Canada.

<sup>49</sup> Howard P Knopf, « 19 Canada's Role in the Relationship of Trade and Intellectual Property » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 361.

<sup>50</sup> Ton Zijldwijk, « 20 Integrating the Rules of International Intellectual Property Law into the Body of International Trade Law » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 381.

<sup>51</sup> Adelle Blackett est professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit transnational du travail et développement à l'Université McGill.

<sup>52</sup> Oonagh E Fitzgerald, « Introduction » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 403.

<sup>53</sup> Valerie Oosterveld est doyenne associée à la recherche et professeure agrégée à l'Université Western Ontario.

<sup>54</sup> Adelle Blackett, « 21 "This is Hallowed Ground": Canada and International Labour Law » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 409.

<sup>55</sup> Fannie Lafontaine est avocate, professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la justice internationale pénale et les droits fondamentaux à l'Université Laval.

<sup>56</sup> Valerie Oosterveld, « 22 Canada and the Development of International Criminal Law: What Role for the Future? » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 425.

<sup>57</sup> René Provost est professeur et directeur fondateur du Centre sur les droits de la personne et le pluralisme juridique à l'Université McGill.

international humanitaire<sup>58</sup>, ce qui fait un écho approprié à l'affaire *Omar Khadr*<sup>59</sup> qui a hanté la justice canadienne pendant de nombreuses années.

La quatrième partie (*New Challenges in International Law*) est uniquement composée de la conclusion, rédigée par les trois auteurs du livre<sup>60</sup>.

L'ouvrage *Reflections on Canada's Past, Present and Future in International Law/Réflexions sur le passé, le présent et l'avenir du Canada en droit international* n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais réussit tout de même à couvrir des sujets importants de manière efficace, par une structure simple et un désir éditorial apparent de s'en tenir à l'essentiel. De surcroît, les contributeurs sont d'horizons différents (certains sont même issus de communautés autochtones). Néanmoins, le bassin d'intervenants est assez loin d'une zone paritaire représentative du Canada d'aujourd'hui. Ainsi, bien qu'il faille évidemment saluer la participation de nombreuses expertes à cet ouvrage, il reste que la participation d'hommes semble excessivement majoritaire, faisant que le ratio homme-femme de l'œuvre est très éloigné de celui de la population canadienne.

Aussi, il est discutable, voire regrettable, qu'un ouvrage se voulant une référence au niveau canadien n'ait pas une version complète dans chaque langue officielle. Seuls le titre de l'ouvrage ainsi que sa préface (par l'Honorable L. Yves Fortier)<sup>61</sup> sont présentés à la fois en anglais et en français. Autrement, les titres des parties et des chapitres sont uniquement en anglais, alors que les textes sont uniquement en français ou uniquement en anglais. Il va sans dire que ceci est problématique, puisque de nombreux Canadiens ne maîtrisent pas les deux langues. Un livre aussi important et aussi bien articulé gagnerait à être accessible à un maximum de personnes.

---

<sup>58</sup> Fannie Lafontaine, « 23 Criminels de guerre au Canada ? La valse-hésitation historique entre poursuites et expulsions » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 443.

<sup>59</sup> *Canada (Premier ministre) c Khadr*, [2010] 1 RCS 44.

<sup>60</sup> René Provost, « 24 Enfants-soldats en droit international humanitaire : civils ou combattants ? Expériences et réflexions canadiennes » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, 461.

<sup>61</sup> L Yves Fortier, « Préface » dans Fitzgerald, Hughes et Jewett, *supra* note 2, xxiii.